PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté n° 2026-223

Portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VETHEUIL

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de monsieur Philippe COURT, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-043 du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 mars 2025 donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018, modifiée par l'addendum NOR INTA2031715J du 04 février 2021 ;

Vu l'ordonnance du 10 septembre 2026 du président du tribunal judiciaire de Pontoise portant désignation du représentant du tribunal judiciaire ;

Vu la proposition du maire de la commune de VETHEUIL du 01 septembre 2026 désignant le conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales ;

Considérant qu'il convient de renouveler, pour une durée de six ans, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Sont désignés, pour une durée de six ans, en qualité de membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VETHEUIL:

- **Conseiller municipal** : M. Franck BRUYELLE
- **Déléguée de l'administration** : Mme Nathalie BRUEZIERES
- **Délégué du tribunal judiciaire** : M. Henri HERRERA

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 2023-260 du 24 novembre 2023 est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture et le maire de la commune de VETHEUIL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.val-doise.gouv.fr

Cergy, le 30 SEP. 2026

Le préfet

Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Hélène GIRARDOT